

POSTE A SUJETIONS PARTICULIERES CONSEILLER PEDAGOGIQUE PLAN MATHEMATIQUE

Ce poste est placé auprès de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé du dossier mathématiques, sous l'autorité de l'IEN ou des IEN des circonscriptions d'exercice.

Conditions requises :

Connaissances solides sur le plan mathématique (notionnel et didactique) et sur le plan pédagogique.

Compétences et qualités recherchées :

- Très bonne maîtrise des outils informatiques courants (traitement de texte, tableur...), applications métier (M@gistère...), compétences administratives
- Organisation dans le travail,
- Capacités relationnelles et aptitude à travailler en équipe
- Compétences d'analyse et de synthèse
- Adaptabilité

Missions :

Ses activités ont pour objectifs :

- le développement professionnel des professeurs des écoles en particulier dans le champ de l'aisance et la maîtrise des notions de mathématiques,
- le suivi et l'accompagnement individuel des enseignants et collectif des groupes de professeurs des écoles constitués, à la fois en présentiel et à distance,

Dans ce cadre, il, elle aura à :

- conduire des visites de classe lors de temps consacrés aux Mathématiques
- animer le travail entre pairs dans des groupes de professeurs des écoles sur :
 - des notions mathématiques que les professeurs des écoles souhaitent approfondir,
 - des questions de nature didactique,
 - des gestes professionnels,
- travailler avec les autres référents de son académie : partage de ressources et de pratique, analyse des modalités d'accompagnement, mutualisation de productions,...
- participer à des actions de formation spécifique lors de journées de séminaire départemental, académique ou national.

Évaluation :

Un bilan des actions conduites dans le cadre de cette mission sera adressé à l'IEN (aux IEN) de la (des) circonscription(s) concernée(s) ainsi qu'à l'IEN chargé du dossier mathématiques. Il fera notamment apparaître les contenus mathématiques ayant fait l'objet d'observations de classe, les thèmes travaillés en animation de groupes de professeurs des écoles, les horaires consacrés à ces différents temps et les perspectives envisagées pour l'année scolaire suivante.

Situation administrative et conditions d'exercice :

- La mission s'exercera sur mi-temps couplé à une autre quotité en fonction des situations individuelles des postulants.
- Le rattachement administratif se fera auprès de la ou les circonscriptions d'exercice.
- Lieu principal d'exercice : certaines écoles de la ou des circonscriptions d'exercice
- Affectation : à titre provisoire, durant le temps de la mission l'affectation d'origine sera conservée par le postulant.
- Déplacements à prévoir.